

Propositions

29 Mai 2012



Propositions pour permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle

Sommaire

Introduction.....	2
Changer le comportement des banques sur les territoires	4
Des outils financiers solidaires et responsables.....	6
Une loi cadre bancaire.....	8
Coopérer dans les territoires.....	10
Le circuit court levier pour une autre approche économique	14
L'insertion par l'activité économique au sein d'une politique de l'emploi.....	16
Annexes	19
Annexe 1 : L'urgence d'une autre économie	19
Annexe 2 : Thèmes de travail	22
Annexe 3 : Premiers éléments caractérisant des "PTCE	23

Propositions pour permettre à l'économie sociale et solidaire de changer d'échelle

Introduction

La crise systémique que nous subissons, la fragilisation des banques et donc de l'économie des entreprises et des ménages, accélèrent l'obligation à prendre des décisions d'importances.

Le Labo de l'ESS, en tant que Think tank s'est donné pour objet de « **faire connaître et reconnaître l'Economie sociale et Solidaire, d'être un lieu d'échanges, de réflexions et d'actions pour une économie respectueuse de l'homme et de l'environnement** ».

Nous travaillons en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'ESS pour valoriser leurs initiatives, mettre en avant leurs solutions et propositions innovantes, organiser le travail de collaboration et la réflexion commune afin de devenir force de propositions et incarner un projet de transformation de la société.

C'est en ce sens que le LABO est un Think Tank très anticipateur dont les propositions peuvent s'incarner très rapidement et aussi un « Think Link » dans sa manière de rassembler.

Dès la création de l'association, un travail de réflexion avec des dizaines de citoyens engagés dans l'ESS et avec les principales organisations qui les rassemblent ont abouti à la rédaction d'un ouvrage collectif présentant 60 propositions pour changer de cap et faire émerger un modèle économique solidaire¹.

En Juin 2011, le Labo de l'ESS a organisé les premiers Etats généraux de l'ESS à l'ancienne Bourse de Paris avec l'ensemble des acteurs et têtes de fédérations. Plus de 400 cahiers d'espérance ont été écrit à cette occasion, pour présenter des initiatives France entière en réponse aux problèmes des Français : consommer, coopérer, créer, démocratiser, financer, se former, se loger, soigner, travailler. Une première synthèse des cahiers est disponible sur le site du LABO : www.lalabo-ess.org/?-Les-Cahiers-d-esperances

Lors de la séance de clôture des Etats généraux de l'ESS, le LABO s'est engagé à préciser les orientations d'avenir dans une déclaration commune², et approfondir le champ des cahiers d'espérances en tirant de leur diversité des propositions.

Le Labo de l'ESS réunit, depuis lors, des groupes de travail sur les axes dégagés des cahiers d'espérance³. Ne pouvant être exhaustif sur l'ensemble des sujets, nous avons choisi de nous concentrer dans un premier temps sur les thématiques incontournables de coopération et de financement pour donner aux citoyens et aux entrepreneurs les moyens de leurs ambitions.

¹ « Pour une autre Economie » – Hors-Série Alternatives économiques – novembre 2010.

² En annexe « L'urgence d'une autre économie » avec signataires.

³ En annexe : « 12 thèmes de travail ».

Nos propositions s'inscrivent dans le calendrier du gouvernement : elles ont pour objectif d'enrichir la croissance et l'emploi ; Elles s'appuient sur les initiatives qui ont fait leurs preuves et démontrent la créativité des citoyens.

Elles marquent l'importance qu'il faut attacher aux collectivités territoriales et se situent bien dans le cadre de l'acte III de décentralisation pour lui donner toute sa force.

Nous avons voulu marquer aussi, l'importance de l'Insertion par l'activité économique au sein des politiques de l'emploi.

L'objet de ce support est d'en présenter les grandes lignes pour inscrire les travaux du LABO de L'ESS dans la réflexion globale et avancer sur leur mise en œuvre rapidement.

Nous sommes convaincus que ces propositions, malgré la gravité et les contraintes liées à la situation économique, permettent une sortie de crise par le haut dans le respect de nos valeurs démocratiques.

Changer le comportement des banques sur les territoires

Nous constatons⁴ :

La difficulté de développer le tissu économique dans les quartiers populaires, les zones péri-urbaines et dans certaines zones rurales est connue de tous.

Des territoires entiers demeurent en friche alors mêmes qu'ils concentrent une jeunesse, de l'énergie et une capacité d'innovation qui ne demandent qu'à être exploitées au profit d'un nouveau développement économique. L'épargne fuit ces territoires, les investissements y sont trop rares, notamment dans les TPE et les entreprises sociales, pourtant moteurs d'emploi.

Les investissements locaux dépendent souvent de dispositifs publics spécifiques, car les banques renoncent à s'engager là où elles connaissent mal les besoins, les potentialités et les difficultés des clients qui sortent de leurs normes habituelles. De leur côté ces clients « hors normes » appréhendent la présentation d'un dossier à une banque. Cette double inhibition est à la base de phénomènes d'exclusion bancaire nuisibles au développement des territoires qui en auraient le plus besoin.

Des expériences significatives ont été réussies elles montrent que l'exclusion bancaire n'est pas une fatalité. Les crédits et l'accompagnement fournis par des réseaux tels que la NEF Banque Ethique, France initiative, France Active, ADIE par exemple, qui ont orienté des milliards d'euros de financement bancaire vers des petites entreprises, des artisans, des associations, dont les projets avaient été rejetés par les banques auparavant. Ces actions n'atteignent pas, et de loin, l'échelle dont le pays a besoin.

Pourquoi ne pas nous inspirer du Community Reinvestment Act (CRA) américain de 1976, lequel a fait ses preuves précisément sur ce plan ?

Lutter contre l'exclusion bancaire est en effet l'affaire de tous : État, administrations, territoires, banques, associations, épargnants.

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement du 3 juillet au 2 août 2012 et en particulier sur le chapitre intitulé remettre la finance au service de l'économie réelle il est souhaité « une loi d'assainissement des activités bancaires : séparation des activités de dépôt et des activités spéculatives, lutte contre les produits toxiques et les paradis fiscaux »

4 Groupe de travail banques et territoires : - Labo ESS, KHNET,ORSE, France initiative Réseau, France Active, Finance Watch, Groupe Planet finance, JMAE consultants, ADIE, Forum action modernités, SIFA, Habitat et humanisme, Crédit Coopératif, Croix Rouge française, Secours Catholique.

Nous proposons :

De la compléter par 4 dispositions en vue de renforcer et démocratiser les activités de crédits et le développement économique local et ainsi :

1. De demander à la Banque de France de réaliser une cartographie de l'exclusion bancaire territoire par territoire et en assurer un suivi régulier.

2. D'exiger des banques l'engagement de servir de manière responsable et non discriminatoire tout public, sur tous les territoires et d'en publier les résultats tant en matière de collecte de l'épargne que d'octroi de crédits et services bancaires aux particuliers, aux TPE et aux entreprises sociales.

Cela serait la contrepartie naturelle des garanties explicites et implicites de l'Etat accordées au secteur bancaire ainsi que du monopole consenti aux banques de gérer les moyens de paiement et de faire du crédit.

Ou : Cela serait la contrepartie naturelle des droits et devoirs des banques vis-à-vis de l'économie.

3. De mandater les organismes responsables de la régulation bancaire (banque de France, ACP) pour :

- fixer les normes, fréquence et format du reporting territorial des banques ;
- évaluer périodiquement la performance territoriale de chaque banque ;
- prendre en compte les commentaires de la société civile dans le cadre de cette évaluation ;
- rendre public un rapport circonstancié

4. De permettre aux représentants de la société civile d'initier les actions en justice en cas de discrimination territoriale avérée

Ou : De permettre aux citoyens de saisir les élus de la Nation par voie de pétition pour demander aux banques d'expliquer les écarts excessifs entre collectes de ressources et engagements vis-à-vis de certains territoires.

Des outils financiers solidaires et responsables

Nous constatons :

Malgré l'ampleur de la crise, les dérives du monde financier persistent. Elles nous conduisent à nous opposer radicalement à une spéculation sans freins vers des profits anormaux. Des pratiques, telles que le « trading informatique à haute fréquence » qui représente en Europe près de 40% des transactions sur action en 2011, doivent être éradiquées.

Il existe en revanche des outils financiers qui se distinguent de la finance spéculative. Ils tendent à répondre aux enjeux de l'économie sociale, solidaire et territoriale : fluidifier les échanges, financer des projets d'innovations sociales et solidaires, insérer des personnes en situation d'exclusion, pallier le manque d'accompagnement, favoriser la transparence des investissements...

Ces outils ont prouvé leur pertinence, leur intérêt et leur efficacité :

- Ils permettent ainsi l'expression de valeurs citoyennes au travers de la finance et se caractérisent par leur démarche éthique et politique pour une société plus humaine et respectueuse. Ils répondent à un besoin de cohérence morale des citoyens et de choix dans l'affectation de leur épargne.
- Ils sont complémentaires de la finance classique. Ils viennent en corriger les insuffisances en soutenant des projets difficilement financés, qui répondent prioritairement à des problématiques sociales, environnementales et culturelles. Ils permettent également de réinjecter des financements dans l'économie locale.
- Ils ne s'opposent pas pour autant aux principes d'équilibre financier voir de profits nécessaires au développement de ces projets. Ils sont portés par des organismes qui assurent l'accompagnement des projets.

Ces outils sont divers et leurs offres (microcrédits, monnaies solidaires, finance participative...) se distinguent des pratiques spéculatives tout en répondant aux enjeux de l'économie sociale, solidaire et territoriale.

Le développement d'une économie relève, aussi, de critères de proximité, de solidarité et d'utilité sociale. Il nécessite de mettre en place un système financier et des structures adaptés à ces objectifs.

Les outils financiers solidaires et responsables ont besoin d'une meilleure visibilité, d'un accès amélioré et facilité pour les porteurs de projets, d'une politique de développement impulsée par les instances publiques, d'un changement d'échelle.

Ils ont besoin surtout, pour se développer, d'une collecte de l'épargne large et démocratique qui fait l'objet des propositions suivantes.

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement du 6 mai au 29 juin 2012 et en particulier sur le chapitre intitulé donner du pouvoir d'achat aux Français et améliorer leur vie quotidienne il est souhaité « Une garantie pour l'épargne défiscalisée d'une rémunération supérieure à l'inflation pour mieux financer le logement social, le développement des PME et l'innovation ».

Nous proposons :

1. De créer un livret solidaire grand public sur le modèle du livret A. Une personne qui veut épargner pourra ainsi choisir parmi des propositions à caractère national. Ce livret devra être explicitement orienté vers des objectifs d'intérêt général parmi lesquels l'ESS aura une part clairement définie.

2. De développer l'épargne salariale solidaire, d'en accroître l'attrait auprès des salariés tant par des dispositifs financiers et fiscaux appropriés que par l'impulsion des dirigeants et des représentants des personnels des entreprises

3. De rendre obligatoire l'existence d'un produit d'assurance vie solidaire dans l'ensemble des gammes de produits d'assurance vie. En ouvrant la possibilité affecter une partie de l'assurance vie, qui représente au total 1 400 milliard €, dans l'ESS, on augmenterait sensiblement la part de l'épargne solidaire.

4. De développer les fonds de dotation aux entreprises de l'ESS par une ingénierie pointue propre à entraîner la mobilisation des donateurs.

5. D'engager une campagne de communication pour promouvoir l'impact positif des outils financiers solidaires et responsables. Après des Institutions : Un travail préalable de compréhension et de pédagogie à accomplir au sein des directions des établissements bancaires pour déclencher en chaîne une appropriation des outils financiers solidaires et responsable, par les réseaux. Cette appropriation devra aboutir sur une logique de promotion commerciale.

6. D'encourager la création de Fonds Régionaux d'Epargne Solidaire (FRES). Les sources d'épargne solidaire sur les territoires sont en effet multiples et fragmentées. De nouvelles pistes ont du mal à se concrétiser. Les FRES contribueront à valoriser la collecte par la coordination, le croisement voire la mutualisation des outils existants.

Ces fonds devront être créés à l'initiative des conseils régionaux en relation avec les banques qui souhaitent s'investir dans des financements solidaires et responsables. L'Etat doit encadrer ces FRES par des dispositifs nationaux d'appui et par des moyens appropriés définis dans les contrats Etats Régions.

Une loi cadre bancaire

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement d'août 2012 à juin 2013 et en particulier sur le chapitre de la poursuite de la réforme des structures pour moderniser le pays il est souhaité « une loi de développement économique et social : création de la banque publique d'investissement (BPI), pour financer les entreprises, notamment les TPE et PME dans les quartiers et favoriser l'innovation....»

Nous constatons :

La BPI, en tant qu'instrument au redressement industriel du pays ne peut séparer le financement de grands projets à l'échelle nationale ou européenne de ceux de plus petite taille qui exercent au niveau territorial. Le maillage régional de PME performantes contribue au succès des grandes opérations.

Le rôle de la BPI est donc double

- Elle contribue à financer de grands projets nationaux et européens dans les domaines de la recherche, de l'énergie, des transports, des N.T.I... Les grands projets concernent évidemment des groupes ayant des positions stratégiques, mais ils ne peuvent pas négliger le maillage des TPE et PME et parmi celles-ci les entreprises de l'ESS.
- Elle participe aussi au renforcement d'activités contribuant à un développement décentralisé des territoires par son lien avec les Banques Régionales d'Investissement (B.R.I) ; ce lien peut se manifester par une participation minoritaire à leur capital et par la garantie apportée à leurs interventions à long terme. FINORPA créée par le Conseil régional du Nord-Pas de Calais est un exemple et une amorce de ce que pourraient être les B.R.I.

Nous proposons :

1. Que les BRI filiales de la BPI au début de leur création, et managées par les directions de la Caisse des Dépôts et consignation (CDC), d'OSEO ..., **gagnent en autonomie en s'appuyant sur les collectivités territoriales et les forces vives du territoire.** Cet appui doit se manifester par un apport majoritaire en capital et se traduire dans les organes de direction.

2. Dans les régions les mieux préparées il est souhaitable de donner le plus rapidement possible à la BRI un capital propre dans lequel la BPI garderait une participation importante et minoritaire.

3. Que les banques commerciales (notamment coopératives ou mutualistes) exerçant sur le territoire qui se sont engagées à la transparence et la non-discrimination (cf. notre chapitre « changer le comportement des banques sur les territoires ») **coopèrent avec la BRI et participent à son capital.**

Ce lien est de nature à faciliter la conjugaison des crédits et des fonds propres au bénéfice des entreprises du territoire et plus particulièrement de celles qui sont socialement responsables.

4. Que la BRI soit un outil privilégié pour mobiliser des ressources qui contribuent à créer des activités et des emplois locaux.

La mise en œuvre par une BRI, bien identifiée dans son statut régional et d'investissements décidés par un conseil d'administration partenarial, à partir d'un schéma régional, est de nature à renforcer la collecte de l'épargne sous ses formes diverses (voir notre chapitre « des outils financiers solidaires et responsables) et aussi à travers des emprunts régionaux auxquels la BPI apporterait sa garantie.

4. Qu'une part de l'ensemble des ressources et des investissements des BRI soit fléchée vers l'ESS et les fonds régionaux d'investissement solidaire. Cette part doit être définie dans le cadre de contrats entre l'Etat et la région, en accord avec la BPI et les BRI.

5. Que la relation dynamique, ambitieuse et rigoureuse entre l'épargne solidaire et les investissements socialement responsables puisse bénéficier d'une ingénierie financière de qualité.

Tout projet doit comporter un volet indiquant les modes et les moyens de cette ingénierie.

Coopérer dans les territoires

Nous constatons :

Les crises ont montré l'insoutenable d'une économie qui exacerbe les intérêts particuliers et pousse à une concurrence sans limite entre les individus, les entreprises, les territoires et les Etats. Face à la tentation du chacun pour soi et de la montée des égoïsmes, la coopération et la mutualisation deviennent des impératifs d'une économie plus juste, plus solidaire et plus innovante. « L'urgence d'une autre économie »⁵ est plus que jamais d'actualité à l'heure où nous serions condamnés pour plusieurs années à l'austérité généralisée.

Face à la montée du chômage et la précarisation du travail, à l'accroissement des inégalités d'accès aux services d'intérêt général (alimentation, santé, éducation, transport, logement, culture, NTIC), aux difficultés rencontrées par de nombreuses associations et PME dans les territoires, à la dégradation accélérée de l'environnement, de nombreuses initiatives innovantes s'engagent un peu partout en France dans des stratégies de coopération et de mutualisation pour développer des projets économiques solidaires et durables.

Un travail mené par plusieurs réseaux de l'économie sociale et solidaire a permis de repérer et caractériser des démarches de Pôles Territoriaux de Coopération Economique : « Forme la plus structurée et novatrice des coopérations et mutualisations économiques dans les territoires, un pôle territorial de coopération économique (PTCE) peut se définir comme un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable⁶. ».

Un appel à candidatures lancé fin 2011 par le groupe de travail, a reçu plus de 160 dossiers, témoignant d'un foisonnement d'initiatives et de projets de coopération et de mutualisation économiques.

Ces *Pôles Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE)* ne sont plus des phénomènes isolés, et ont passé le stade de l'émergence, avec concrétisations et résultats dans l'apport au développement des territoires et l'innovation sociale.

- *Pôle Sud Archer a relancé un atelier de production **d'une gamme de chaussures éthiques** à Romans en valorisant les matières premières et savoir-faire locaux et créant de nouveau des emplois dans une filière industrielle historique du territoire.*
- *Eoliennes en Pays de Vilaine développe le premier **parc éolien citoyen** à Béganne en mobilisant l'épargne locale de plus 800 habitants.*
- *Culture et Coopération est un « **cluster** » d'une vingtaine de structures des arts et de la culture qui depuis 2005 multiplie les initiatives pour animer la vie culturelle de Saint-*

⁵ En référence au texte commun (en annexe)

⁶ Cf. Note du groupe de travail Labo ESS, « Premiers éléments caractérisant les PTCE », février 2011

Etienne : animation et gestion du principal équipement dédié aux musiques actuelles, reprise du cinéma Le France en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)...

Il est temps d'investir dans les pôles territoriaux de coopération économique !

Les politiques de développement principalement centrées sur la compétitivité et l'attractivité des territoires, la concentration de l'investissement sur la seule innovation technologique et la réindustrialisation négligent le potentiel de création d'activités et d'emplois durables issus des processus de coopérations territoriales entre acteurs de l'ESS, petites et moyennes entreprises et collectivités locales.

Aussi innovants soient-ils, le développement des PTCE appellent à relever plusieurs défis : atteindre une taille critique pour répondre à une demande croissante de services de proximité, de consommation responsable et investir dans l'innovation sociale ; créer, pérenniser ou reprendre des activités tout en sauvegardant des emplois dans un contexte de crise ; faire face à la rationalisation des finances publiques et s'organiser face à la mise en concurrence croissante des services d'intérêt général.

Aujourd'hui principalement soutenu par les collectivités locales, le développement des PTCE nécessite un cadre national de reconnaissance et de soutien qui peut passer par plusieurs leviers.

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement d'août 2012 à juin 2013 et en particulier sur le chapitre de la poursuite de la réforme des structures pour moderniser le pays il est souhaité « Un nouvel acte de décentralisation pour donner plus de responsabilités aux Régions en matière de développement économique, d'emploi et de formation et renforcer la cohésion territoriale ».

Nous proposons :

1. De mettre en place une expérimentation nationale pour développer les PTCE

Doté de 20 millions d'euros, ce dispositif d'expérimentation comprendrait à la fois un volet transversal d'information, de sensibilisation et de capitalisation des PTCE et un volet de soutien direct aux PTCE opérationnels comme aux PTCE en projet.

Le *volet transversal* permettrait la poursuite du recensement et de la caractérisation des PTCE, un cycle de séminaires et d'échanges d'expériences, la constitution d'un réseau de personnes ressources et de compétences pour accompagner l'émergence et le développement de PTCE, la production d'un guide et un site Internet sur les PTCE.

Le soutien direct aux PTCE consisterait en une aide au démarrage et, à l'instar des pôles de compétitivité, un soutien à l'animation du pôle (aide au poste, aide à l'investissement), une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales engagées dans le soutien aux PTCE ainsi qu'un volet capitalisation et développement.

Après une évaluation partagée des résultats et des impacts du PTCE, les critères et modalités de soutien au développement de sites d'expérimentation ouvriraient à plusieurs avantages tels que des exonérations fiscales et allègements de charges sociales pour les entreprises participant à un projet de R&D pendant 3 ans ; des crédits d'intervention pour des projets innovants venant de divers Ministères et du grand emprunt national ; des interventions préférentielles d'organismes divers : OSEO, ANR, CDC, banque publique de développement.

2. D'inscrire les PTCE dans les politiques publiques d'innovation, de création d'activités et d'emplois et d'aménagement du territoire.

Quelques PTCE sont labellisés « clusters Datar », mais la place des acteurs de l'économie sociale et solidaire reste globalement faible au sein de ces démarches et doit être renforcée. Cela pourra se faire à partir d'une part du renforcement d'une dynamique nationale de valorisation et d'expérimentation des PTCE, mettant en évidence spécificités et points de convergence par rapport aux autres démarches de regroupements d'entreprises, et d'autre part par la recherche de passerelles et de partenariats avec ces démarches (pôles de compétitivité, les grappes d'entreprises, les clusters, les SPL), afin de permettre une meilleure reconnaissance dans ces dispositifs.

3. De faire des PTCE un des leviers d'une politique nationale de l'ESS

Les acteurs et entreprises de l'ESS sont souvent à l'origine des PTCE. Ces derniers constituent un levier décisif pour répondre aux enjeux auxquels l'ESS est confrontée dans les territoires : visibilité comme partie prenante du développement local, changement d'échelle, échanges et solidarités économiques au sein de l'ESS, investissement dans la recherche et l'innovation, consolidation et reprise d'activités, participation des citoyens à la vie économique locales, structuration de filières...

Aussi, il est nécessaire que la démarche PTCE s'inscrive comme un axe fort d'une future politique nationale de l'ESS. Outre la nécessaire mention dans une Loi de programmation, la coopération et l'ancrage territorial comme élément constitutif de l'ESS, **le Ministère délégué à l'ESS aura à s'engager sur la promotion et le financement du dispositif d'expérimentation des PTCE.**

4. De généraliser le soutien aux PTCE par les collectivités locales

Des collectivités sont déjà engagées depuis plusieurs années dans des démarches assimilables et d'autres manifestent à différentes échelles un vif intérêt pour les PTCE. Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes ont, par exemple, inscrit le soutien aux PTCE comme un axe de soutien au développement de l'ESS au sein de leur schéma régional de développement économique. D'autres régions labellent ces coopérations économiques territoriales comme les « Pôles régionaux de développement économique et solidaire » (PRIDES) en région PACA. Mais au-delà d'un soutien financier, l'implication et l'impulsion des collectivités locales en tant que parties prenantes, sont souvent structurantes pour les PTCE.

L'information et la sensibilisation de l'ensemble des collectivités locales sur la base d'un guide des bonnes pratiques de soutiens et de développement les PTCE doit prendre appui sur un réseau d'élus et de collectivités aujourd'hui engagés dans ces coopérations économiques. Il s'agit d'inciter à la généralisation de l'appui aux PTCE dans les schémas régionaux et locaux de développement économique.

*Le groupe de travail PTCE organise **le 25 juin prochain une journée nationale PTCE à Paris.** Cette journée a pour objectif de favoriser les échanges, l'interconnaissance entre pôles et projets, et de faire reconnaître l'intérêt d'une démarche. Elle s'adresse aux acteurs intéressés par les démarches territoriales de coopération économique, qu'ils soient acteurs de l'ESS, collectivités locales, chercheurs ou partenaires.*

Le circuit court levier pour une autre approche économique

Nous constatons⁷ :

Un circuit court se distingue par une vente directe, du producteur (de biens ou de service) au consommateur, sans intermédiaire, concept développé en particulier par les AMAP

Dans les faits, les circuits courts, vont généralement plus loin : ils sont pour beaucoup, une occasion d'influencer les réalités locales par un engagement citoyen. Les circuits courts sont donc la possibilité pour chacun de s'investir en tant qu'individu dans une action collective et ainsi développer les conditions de meilleures synergies ou de plus grande intégration de différentes composantes de proximité. Ce mode de relation intègre une dimension éducative et pédagogique primordiale : l'apprentissage par l'expérience, passant du statut de consommateur à celui d'acteur ; initiatives basées sur une relation de « confiance, de solidarité, de transparence et de proximité ».

Le modèle, initialement développé dans le domaine alimentaire, se révèle pertinent dans bien d'autres secteurs d'activités. Nous voulons décloisonner la vision du circuit court au-delà du secteur alimentaire et valoriser ce concept en y incorporant ce qui lui donne de la valeur ajoutée : bénéfices environnementaux, sociaux, éducatifs...

Nous définissons par là même le circuit court de la manière suivante :

"Système transparent d'échanges, limité aux seuls intermédiaires qui y apportent une plus-value. Il facilite l'implication des citoyens et des entreprises locales dans l'organisation d'un projet économique. Ce-dernier répond aux enjeux sociaux et environnementaux d'un territoire. Son financement et ses investissements s'inscrivent dans un cadre éthique. »

Par son approche globale, le circuit court répond à différents besoins interconnectés :

- Le développement du territoire,
- La prise en compte des enjeux écologiques,
- La création de liens sociaux pour une société du « mieux vivre » ensemble,
- L'éducation à la démocratie participative.

Le développement des circuits courts passera à la fois par une réelle volonté politique et la réunion des acteurs et des moyens.

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement d'août 2012 à juin 2013 et en particulier sur le chapitre de la poursuite de la réforme des structures pour moderniser le pays il est souhaité « Un nouvel acte de décentralisation pour donner plus de responsabilités aux Régions en matière de développement économique, d'emploi et de formation et renforcer la cohésion territoriale »

⁷ Groupe de travail : LE LABO e l'ESS, La Nef, Crédit coopératif, BRAS, Mutualité française, Ceges, Cigales, Garrigues, FAPIL, Fairplay List, Lib'acteurs, CNEI, FNAB, AG2R la mondiale, Ville de Paris, CRES Bretagne, MRJC, Coopetic, Trempolino

Nous proposons :

1. D'inciter l'ensemble des interlocuteurs économiques d'un territoire à analyser en premier lieu les possibilités d'approvisionnement (biens et services) dans un périmètre respectant les « critères circuit court ».

De nombreuses collectivités territoriales et entreprises obéissent à des logiques financières à court terme en privilégiant des fournisseurs très éloignés, alors que d'autres acteurs économiques sur un même territoire seraient en capacité de répondre à leur demande. Il est vital de quitter ces logiques, pour tenir compte à la fois de leur impact environnemental et d'un besoin de développement des territoires en respectant le principe de subsidiarité.

2. Que les appels d'offre publics contiennent explicitement un critère « circuit court », afin d'inciter le respect du principe de subsidiarité. Les collectivités territoriales privilégieront les réponses de structures utilisant les circuits courts.

3. La rédaction d'une charte par les acteurs des circuits courts.

La définition du circuit court telle que nous l'entendons est plus riche que celle qui se cantonne au nombre d'intermédiaires et à la proximité géographique. Elle recouvre notamment des dimensions sociales et éducatives. Il est primordial de protéger ce concept et d'en assoir le contenu, pour éviter qu'il soit détourné dans le seul objectif d'améliorer une image de marque.

Dans un contexte d'inflation des labels, en créer un spécifique aux circuits courts ne nous semble pas pertinent. Le développement d'une norme type ISO nous semble trop lourd et coûteux (mise en place, contrôles...).

Nous proposons plutôt la rédaction d'une charte par les acteurs utilisant les circuits courts. Elle permettra de mettre en lumière les liens entre eux au-delà des secteurs d'activité.

Cette charte sera structurée en deux parties :

- l'une reprenant les critères que nous pensons inaliénables au « modèle circuit court »,
- l'autre adaptée au secteur d'activité. Selon la branche, tous les critères ne sont pas pertinents ou applicables. Cette charte, nécessite une partie prenant en compte ces spécificités. En y adhérant, les signataires s'engageront moralement à respecter ces critères et à les appliquer.

4. Créer des « fiches techniques » à l'attention des centres de ressources ESS pour promouvoir les circuits courts.

Le « modèle circuit court » est encore trop peu connu et trop peu utilisé au-delà du secteur alimentaire, alors qu'il s'avère être socialement et économiquement efficace. Afin de soutenir son développement, nous proposons la création de fiches techniques. Ces fiches seront distribuées dans les centres ressources d'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Conseils Régionaux d'Economie Sociale (et Solidaire) (CRES(S)) et centres ressources spécifiques à certaines filières. Elles constitueront un nouvel outil pédagogique. En parallèle, une formation adéquate pour les personnes chargées d'information sera nécessaire afin d'accompagner et de conseiller les initiatives en circuit court et de mettre en lien les différents acteurs. L'objectif est de faire de l'approche « circuit court » une thématique à part entière dans les centres ressources de l'ESS et de permettre l'échange d'expériences et la discussion.

Il sera important de veiller à la cohérence entre ces lieux ressources, en évitant les superpositions de compétences et en organisant des échanges de pratiques pour faciliter les synergies.

L'insertion par l'activité économique au sein d'une politique de l'emploi

Nous constatons :

Nous croyons indispensable de situer l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) au cœur des politiques de l'emploi, de la formation, de la sécurisation des parcours professionnels, d'en faire un outil, un modèle pour le développement des territoires pour une croissance maîtrisée et la lutte contre les exclusions.

Les propositions du collectif de 9 grands réseaux d'IAE constituent un pas important. Elles manifestent, au-delà de spécificités de chacun d'entre eux, un accord et une volonté de coopération pour défendre et promouvoir l'IAE.

Le Président de la République s'est engagé à tenir une conférence sur la croissance et l'emploi mi-juillet. L'IAE doit y tenir toute sa place. Elle est un facteur majeur de lutte contre le chômage et ne se limite pas à sa réduction statistique. Les structures d'IAE ont une double mission :

- offrir à ceux qui sont exclus du marché du travail, que le système et le contexte économique marginalisent et qui, pour certains, subissent une extrême pauvreté, un accès à l'emploi et un accompagnement spécifique facilitant leur insertion,
- contribuer par le succès de ces parcours d'insertion et l'intégration des bénéficiaires dans le monde du travail, au développement des territoires, à leur cohésion sociale, à l'amélioration des services d'intérêt général et, par là-même, à la compétitivité de l'économie.

Dans le cadre de l'agenda du gouvernement du 3 juillet au 2 août 2012, et en particulier sur le chapitre faire de la jeunesse une priorité nationale intitulé : « S'appuyer sur les partenaires sociaux et la société civile pour retrouver le chemin de la croissance durable et de l'emploi ; il est souhaité « le lancement des principaux chantiers sociaux du quinquennat lors de la conférence nationale pour la croissance et l'emploi de mi-juillet : politique de l'emploi et de la formation des jeunes... »

Nous proposons :

1. De simplifier les contrats d'aide à l'insertion, de les stabiliser, de les multiplier en fonction de l'offre validée d'IAE sur les territoires,

2. De donner aux structures d'IAE l'accès à tous les dispositifs de soutien à un développement socialement et écologiquement responsable. Les politiques de la jeunesse de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement doivent prendre en compte la capacité de ces structures de développer des activités porteuses d'emploi.

3. De renforcer les moyens d'accompagnement des salariés en insertion. Les Dispositifs d'Appui Locaux, (DLA) sont des exemples qui doivent être consolidés, diffusés. D'autres dispositifs tels que les maisons de l'emploi, des organisations, des agences d'aide à la gestion, de conseil ont un savoir-faire qui doit être mieux utilisé.

4. D'accentuer l'effort de formation des salariés mais aussi des dirigeants, des différents acteurs de l'IAE et en particulier les agents des pouvoirs publics qui en ont la charge. A cet effet, les moyens de formation existants doivent être optimisés et leur affectation à l'IAE doit être précisée. Par exemple, une part des fonds paritaires de sécurisation des parcours FPSP, devrait être expressément orientée vers l'IAE

5. D'étendre les liens, les partenariats de l'IAE à toutes les catégories d'entreprises et d'associations. Par exemple à travers la multiplication des PTCE (voir chapitre « Coopérer dans les territoires »)

6. Au plan national par la refonte du CNIAE, en coopération étroite avec les divers conseils chargés du mieux-être social et du développement des territoires. Ce CNIAE doit disposer de moyens d'action. Il serait articulé sur la préparation de la LOLF. Il examinerait en session annuelle les reporting des conseils régionaux.

7. Au plan régional un dispositif doit définir et mettre en œuvre les objectifs, les moyens, les méthodes de suivi et d'évaluation de l'IAE. Rassemblant représentants de l'Etat déconcentré, du Conseil régional et des acteurs de la société civile, s'appuyant sur des dispositifs infra régionaux du même type et sur un observatoire des données statistiques et qualitatives, il s'agirait d'un conseil opérationnel réuni sous la présidence du président du conseil régional et désignant un directoire (Etat, pôle-emploi, régions, deux représentants rémunérés des réseaux de l'IAE), responsables devant le conseil.

8. De garantir des financements appropriés et stables dans ce temps court, jusqu'au vote de la loi des finances, de s'appliquer à améliorer les enveloppes affectées à l'IAE et s'attacher à la bonne articulation des dispositifs nouveaux.

Dans une vision plus large, il faut procéder à des audits exhaustifs portant sur l'ensemble des moyens financiers disponibles sur les territoires, comprenant les aides aux postes, à la formation, les commandes publiques et privées réservées à l'IAE, soit à travers les clauses sociales, soit à travers des conventions particulières, portant aussi sur la part de l'épargne (livret, emprunt, dépôts) fléchée vers l'IAE. Face à ces ressources l'audit devrait mesurer les besoins de financement pour fonctionner à plein régime au service du mieux-être social et environnemental. Mesurer en contrepartie les coûts directs et indirects évités.

A partir de ces audits régionaux et infra régionaux, établir les enveloppes nécessaires et les moyens à satisfaire en provenance tant des aides budgétaires (nationales et territoriales), que des activités marchandes des structures d'investissement, des dotations, des concours bénévoles et des crédits et en articulant convenablement les divers modes de soutien.

9. Accès de l'IAE aux commandes publiques et privées en améliorant encore l'utilisation des clauses sociales et d'autres part en développant l'usage de conventions ouvrant à des marchés règlementés.

10. La sécurisation dans la durée des parcours d'insertion

*A l'initiative du Labo de l'ESS et du collectif des réseaux de l'IAE, une **réunion le 1^{er} juin prochain** doit approfondir ces problèmes en partenariat avec ATD quart monde, la CFDT, la CGT, le MEDEF le Secours Catholique et l'USGERES.*

Annexes

Annexe 1 : L'urgence d'une autre économie

La crise qui pèse sur les peuples n'est pas seulement financière, elle est économique, écologique, sociale, morale et politique.

La rigueur imposée par la gestion de la dette réduit le pouvoir d'achat, l'emploi et la compétitivité des entreprises. Elle réduit donc les chances de reprise tout en aggravant la situation des classes moyennes comme celle des plus faibles. Les classes dirigeantes font encore semblant de croire à des mesures de régulation très partielles qui continuent à faire la part belle à ceux qui bénéficient du système financier.

Sommes-nous condamnés à des secousses de plus en plus violentes de la nature, de la société, de l'économie, de la finance pour que les dirigeants agissent sur ce modèle économique dominé par une course effrénée vers le profit ?

Nous savons qu'une autre voie est possible et réaliste, permettant une transition écologique et sociale pour une autre économie fondée sur la solidarité.

Cette voie implique :

- ✓ D'autres rapports démocratiques, par une écoute et une expression publique des citoyens et de leurs organisations représentatives,
- ✓ Une autre conception de la richesse dans sa nature et dans sa répartition,
- ✓ Une approche différente de la mondialisation, et de la construction européenne en cherchant des relations équitables entre l'ensemble des acteurs,
- ✓ Un développement des échanges marchands appuyés sur la coopération et non sur un excès de compétition pour le seul profit,
- ✓ Un développement des échanges non marchands, donnant toute leurs places aux besoins fondamentaux des citoyens,
- ✓ Le respect des ressources naturelles comme bien commun et le souci des générations futures,
- ✓ L'éducation, la prévention et la culture comme des enjeux déterminants de l'évolution de la société.

Il est temps que cette voie soit reconnue et entendue pour que nous puissions engager une révolution tranquille en réponse aux crises que nous traversons.

Le dualisme Marché-Etat ne suffit plus ; il devient indispensable de tenir compte des apports de la société civile à travers ses engagements économiques et citoyens.

Cette perspective n'est pas utopique, elle est déjà mise en œuvre dans le cadre d'une **Economie Sociale et Solidaire (ESS)** qui a connu en quelques décennies un essor important sur plusieurs continents.

A la tradition vivante de l'économie sociale représentée par les associations, les coopératives et les mutuelles dans lesquelles le pouvoir ne dépend pas du capital, se sont ajoutées les innovations portées par l'économie solidaire voulant démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens.

L'économie sociale et solidaire est aujourd'hui une force économique encore trop ignorée qui représente 10 % de l'emploi en France, 215 000 employeurs et 2,3 millions de salariés. Déjà de

multiples initiatives en son sein montrent qu'il est possible de convertir l'indignation en action. Elle peut donc redonner un espoir politique.

Nous demandons aux politiques, décideurs citoyens, d'intégrer dans leur réflexion l'ensemble de nos propositions pour faire basculer le modèle actuel, en particulier :

- Transformer le système financier en le mettant d'abord au service des entreprises et des particuliers,
- Encourager la réduction des écarts de rémunération au sein des entreprises notamment en instituant une échelle des salaires raisonnée et raisonnable,
- Taxer les transactions financières internationales,
- Développer des pôles territoriaux de coopération économique avec tous ceux qui constituent le cœur de l'économie locale,
- Inscrire et financer l'innovation sociale dans les politiques publiques, nationales et européenne,
- Intégrer les approches de l'économie sociale et solidaire dans la formation initiale et continue, soutenir les formes d'éducation promue par celle-ci (éducation populaire, pédagogie alternative...).

C'est à ce nouvel élan indissociablement politique et économique qu'appellent toutes les composantes d'une économie sociale et solidaire tenant à sa diversité mais consciente de l'importance de son unité pour favoriser une transition écologique et sociale qui passe par le renforcement de la démocratie.

Si nous voulons changer de paradigme, si nous voulons un futur plus accueillant aux jeunes générations, il est temps de reconnaître le poids politique et économique des acteurs de l'économie sociale et solidaire

Organisations signataires

ARES (Association pour la Réinsertion Economique & Sociale), l'association ChantierEcole, l'Atelier Ile de France, CAP 21 (Citoyenneté Action Participation pour le 21ème siècle), la CGSCOP (Confédération Générale des Sociétés Coopératives & Participatives), le C.R.I.D. (Centre de Recherche & d'Informations pour le Développement), le CNCRES (Conseil Régional des Chambres de l'Economie Sociale), le CNEI (Conseil National, des Entreprises d'Insertion), le CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartiers), la C.G.T.(Confédération Générale du Travail), le COORACE , Entreprises Coop FR, la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion sociale), Finansol, la Fonda, la Fondation MACIF, le Groupe Id'ées, le Groupe Vitamine T, Habitat & Humanisme, les Jardins de Cocagne, la Fraternelle en Sciences, Arts et Social, le Marché Citoyen, le MES (Mouvement pour l'Economie Solidaire), le Mouvement ATD Quart Monde, le Mouves (Mouvement des Entrepreneurs Sociaux), la Ligue de l'Enseignement, le MRJC (Mouvement Rural,Jeunesse Chrétienne), la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle), la PFCE (PlateForme pour le Commerce Equitable), le RTES, (Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire), « Pour la Solidarité » Think Tank européen, l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), CELAVAR, l'Union nationale des CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), l'Union nationale études ET chantiers.

Liste des signataires

Michel Adam, Sophie Alary (Fnars), Amandine Albizzati, (la Nef), Claude Alphanéry (Président du Labo de l'ESS), Marc Alphanéry (AMAP), Henri Arévalo, (Vice-président du Sicoval), Dominique Balmay (Président de l'Uniopss), Yvon Bec, (Président de l'union nationale des CPIE), Françoise Bernon (Déléguée générale du LABO de l'ESS), Jean-Marc Borello (Président du Mouves), Jacky Blanc (la Nef), Christiane Bouchart (Présidente du RTES), Zinn-Din Boukhenaiissi (Délégué général du CNLRQ), Flora Boulay (Conseillère municipale de Marseille) Jean-Marc Brûlé (Conseiller régional Ile-de-France, Président de l'Atelier Ile-de-France), Jean-François Connan, Jean-Pierre Caillon (Président de l'Association Chantier-Ecole), Sophie Camard (Conseillère régionale PACA), Philippe Chesneau (Conseiller Régional PACA), Christophe Chevalier (Président du Coorace), Pierre Choux (Président du Groupe Id'ées), Alain Cordesse (Président d'Usgeres), Seybah Dagoma (Adjointe au Maire de Paris), Jean-Marc de Boni, (Président du directoire de la Nef), Georges d'Andlau (Président de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable), Jean-Baptiste de Foucauld (Pacte Civique), Richard Debaue (Président du Groupe Envie), Véronique Descacq (Secrétaire nationale de la CFDT), Sophie Desmazery (Directrice de Finansol), François de Witt (Président de Finansol), Jean-Claude Detilleux (Président de Entreprises COOPFR), Bernard Devert (Président de Habitat & Humanisme), André Dupon (Président du Groupe Vitamine T), Joelle Faguer (Conseillère régionale PACA), Laurent Fraisse (Chercheur au Lise), Patrick Gèze (Secrétaire général de l'Avise), Tarik Ghezali, Jérémie Godet (Président du MRJC), Etienne Fernandez (Carrefour des Pays Lorrains), Richard Hasselmann, (Président de Libr'acteurs), Jean-Guy Henckel (Directeur des Jardins de Cocagne), Madeleine Hersent, (Présidente ADEL), Philippe Hervieu, (Vice-Président du Conseil régional Bourgogne), Thierry Hofer (Adjoint, au Maire de Pessac), Christine Illana (Association La Fraternelle en Sciences, Arts & Social), Cyril, Kretzchmar, Laurent Laïk (Président du CNEI), Bruno Lasnier (Président du MES), Isabelle Laudier, Jean- Louis Laville (Professeur au CNAM), Jean-Michel Lécuyer (Directeur général Sifa), Patrick Lenancker, (Président de la Confédération générale des SCOP), Corinne Lepage (Députée européenne), Françoise Leroy, (Vice-présidente du Coorace), Daniel Le Scornet (Président de l'Association La Fraternelle en Sciences, Arts, & Social), Pierre-Yves Madignier (Président du Mouvement ATD Quart-Monde), Nicole Maestracci, (Présidente de la FNARS), Denis Maier (Délégué national études ET chantiers), Edmond Maire, Antoine Maurice (Vice-Président du Grand Toulouse), Caroline Naett (Secrétaire générale Entreprises Coop FR), Patrice Nicolas (Président de l'Union nationale études et chantiers), Alain Philippe (Président de la Fondation Macif), Jean-Paul Planchou (Vice-président chargé du développement économique, de l'innovation et des nouvelles technologies, de l'ESS), Eric Pliez (Membre du 4 bureau de la Fnars), Brigitte Plisson (Présidente Ile-de-France Active), Marie-Christine Pons (Conseillère régionale Midi-Pyrénées), Sébastien Ravut (Fondateur du site le marchecitoyen.net), Christian Sautter, (Président de France Active), Jean-Marc Roirant (Secrétaire générale de la Ligue de l'Enseignement), Hugues Sibille (Président de l'Avise, Vice-Président du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale), François Soulage, (Président du Secours Catholique), Denis Stokkink (Président du Think Tank européen *Pour la Solidarité*), Pascal Trideau (Directeur général de la Confédération Générale des SCOP), Christian Valadou (Président d'Aquitaine Active), Pierre Vanlerenberghe, (Président de la Fonda), Patrick Viveret (Collectif Richesses, Vice-Président de l'Association Sol), Jean-Pierre Worms.

Annexe 2 : Thèmes de travail

Axe ORGANISER

Mutualiser – Coopérer, Gouverner

1. Etendre la collaboration entre les acteurs de l'ESS ; mutualiser les outils financiers, techniques et humains
2. Organiser le triptyque : Etat, Privé, ESS
3. Développer les coopérations et partenariats des acteurs sur les territoires en développant les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

Axe FINANCER

Indicateurs, Banques monnaies, Outils

4. Changer le comportement des banques sur les territoires,
5. Construire une finance alternative : monnaies complémentaires, investissement citoyen, épargne solidaire, banques éthiques
6. Un système financier apte à soutenir le développement de l'ESS (auto diagnostic, commande publique, fiscalité)

Axe REGULER

Cadre, Lois, Indicateurs

7. Consolider un référentiel des mesures et indicateurs de l'ESS, communs à l'ensemble des acteurs, définir les outils de pilotage de l'action publique.
8. Elaborer une Loi cadre de l'ESS, et une politique publique française harmonisées au niveau nationale et territoriale.
9. Agir pour une visibilité et une réglementation européenne de l'ESS.

Axe DEVELOPPER

Prévention, Développement durable, Innovation

10. Développer l'innovation sociale de l'ESS
11. Développer le concept et l'organisation des circuits courts, au sens large : habitat, culture, santé, alimentation...
12. Promouvoir et développer les structures et les acteurs de l'ESS qui construisent des actions de prévention, d'accompagnement, de formation et de sensibilisation adaptés à l'évolution des besoins sociaux, écologiques et économiques vers un changement d'échelle.

Annexe 3 : Premiers éléments caractérisant des "PTCE

1 - Qu'est-ce qu'un pôle territorial de coopération économique ?

Un *pôle territorial de coopération économique* (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable.

Il s'agit donc bien :

- D'un *pôle*, au sens d'une concentration visible d'acteurs, d'entreprises et d'institutions suscitant une densité d'échanges et une synergie de compétences suffisamment significative (taille critique) pour polariser et structurer géographiquement une filière d'activité et/ou des innovations socio-économiques.
- *Territorial*, au sens où l'espace géographique de coopération entre les différentes parties prenantes du pôle induit un ancrage local des activités, compétences et ressources générées.
- de *Solidarités*, au sens d'un engagement volontaire et réciproque entre parties prenantes qui, au-delà d'un simple lien contractuel et d'une convergence d'intérêts, favorise des comportements de coopération, de mutualisation et d'entraide. Cette solidarité est aussi territoriale au sens où les finalités et les impacts des activités du pôle sont principalement réalisés par et pour les acteurs et les populations d'un territoire.
- *Economiques*, au sens où les pôles génèrent, selon les combinaisons diverses, de la création d'activités et d'emplois, de la production et la distribution de biens et de services, de l'acquisition de savoirs-faire et de compétences professionnelles, de l'apport et des garanties de financements, de la valorisation et de la mutualisation de ressources locales...

2 - Des pôles de compétitivité aux pôles territoriaux de coopération économique

Les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) comme les pôles de compétitivité incitent, les uns comme les autres, au regroupement et à la coopération entre parties prenantes à partir d'un territoire, à l'élaboration de stratégies et de partenariats approfondis entre acteurs autour de projets de développement, à la mutualisation de ressources et moyens.

Au-delà d'un partage des principes de coopération communs, les PTCE présentent plusieurs spécificités :

** Une finalité de développement local durable plus que de croissance économique*

Les pôles de compétitivité visent principalement à la croissance économique, l'attractivité des territoires et leur insertion dans la mondialisation des échanges, alors que les PTCE s'inscrivent dans une démarche de développement local durable⁸.

⁸ Comme le souligne l'évaluation BCG et CM International (juin 2008), il existe peu de pôles dédiés au développement durable.

** La valorisation d'une diversité de ressources locales*

La perspective de prospérité des pôles de compétitivité repose avant tout sur les effets d'entraînement pour le tissu économique local des avantages compétitifs obtenus sur une filière industrielle par une accumulation de compétences scientifiques et techniques. Les pôles territoriaux de coopération économique s'appuient davantage sur le potentiel de développement local lié à la mobilisation de réseaux d'entrepreneurs locaux, aux besoins locaux peu ou mal satisfaits et à la valorisation des ressources, y compris non marchandes et non monétaires.

** Un ancrage territorial des activités économiques*

Les pôles de compétitivité sont présentés comme un moyen d'atteindre une taille critique pour devenir à long terme un leader économique mondial. D'où d'ailleurs l'octroi du label « pôle mondial ». L'ancrage local n'est alors qu'un tremplin vers l'exportation de produits et de savoir-faire à l'échelle internationale. Les PTCE cherchent à transformer le tissu économique local pour mieux répondre aux besoins des populations sur leurs bassins d'emplois et de vie.

** Un investissement dans l'innovation sociale*

Les projets collaboratifs en R&D des pôles de compétitivité se concentrent essentiellement sur l'innovation technologique, là où les pôles de solidarité investissent dans l'innovation sociale.

** Une diversité sectorielle au-delà des seules productions et filières industrielles*

Les pôles de compétitivité sont principalement centrés sur de nouvelles productions et filières industrielles, là où les pôles de solidarités économiques intègrent aussi des enjeux tels que la réhabilitation et le maintien de filières traditionnelles, la distribution de proximité de biens et de services (circuits courts), la reconversion vers une agriculture durable, la mobilisation et l'affectation de l'épargne locale ou la production territoriale de services d'intérêt général.

** L'intégration d'acteurs et d'institutions de toute taille*

Les acteurs et institutions mobilisés dans les pôles de compétitivité sont souvent de grands groupes multinationaux alliés aux laboratoires locaux des organismes de recherche nationaux. Les acteurs et institutions qui montent des pôles de solidarités économiques sont généralement des pme, des réseaux locaux d'acteurs, des collectivités territoriales et des formations universitaires et centres de recherche régionaux.

** Un démarrage par la mobilisation de financements locaux*

Le Premier ministre⁹ a annoncé cette année une nouvelle enveloppe de 1,5 milliards d'euros pour les (71) pôles de compétitivité. A ces financements, il convient d'ajouter les soutiens des collectivités locales, des organismes de recherche (programmes de recherche ANR) et parfois des financements privés. Les premiers pôles territoriaux de coopération économique ont été souvent montés avec un soutien des collectivités locales sans bénéficier d'aucun financement national, ni fléchage spécifique dans des programmes de recherche.

3 - Pourquoi investir dans les pôles territoriaux de coopération économique ?

La crise et la mondialisation mettent en concurrence les territoires, les entraînant dans une course sans fin à la compétitivité qui fragilise le tissu économique local, la cohésion sociale et la préservation de l'environnement. La recherche à tout prix d'avantages compétitifs, la

⁹ Discours de François Fillon à Grenoble sur les pôles de compétitivité, le 27/04/2010.

concentration de l'investissement sur la seule innovation technologique et l'implantation de filières industrielles à « haut potentiel de croissance » négligent le potentiel de création d'activités et d'emplois durables issus des processus de coopérations territoriales entre entreprises locales, de valorisation et d'hybridation de diverses ressources dans la réussite des projets locaux, de relocalisation d'activités au travers de circuits courts ou d'innovations sociales pour répondre à des besoins non satisfaits. Dit autrement, tout miser sur une stratégie de réindustrialisation des territoires pour accroître leur attractivité, leur capacité d'exportation et de leur taux de croissance, c'est passer à côté des contributions à la sortie de crise des initiatives et entreprises qui placent les impératifs sociaux et les exigences écologiques au cœur de leurs stratégies de développement.

Le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique répond à plusieurs enjeux majeurs :

(a) Favoriser l'innovation socio-économique pour apporter des réponses aux difficultés engendrées par la crise

La montée du chômage et la précarisation du travail, l'accroissement des inégalités d'accès aux services d'intérêt général, les difficultés rencontrées par de nombreuses pmi-pme sur les territoires, la dégradation accélérée de l'environnement appellent à inventer de nouvelles solidarités sur les territoires qui passent par des réponses entrepreneuriale et citoyenne à des besoins sociétaux grandissants.

(b) Contribuer activement à la reconversion écologique et sociale du tissu économique local

La reconversion écologique et sociale du tissu économique local à laquelle invitent de nombreux scénarios de sortie de crise, nécessite un travail important de recherche-développement et d'innovations. Mettre en place des processus de production de biens et services plus économes en énergie et matériaux, accompagner l'émergence de nouveaux métiers et emplois verts, sensibiliser et inciter les populations à changer leurs habitudes de consommation, relocaliser les activités économiques sont autant d'impératifs ouvrant à un développement à la fois plus sobre matériellement et plus riche en emplois.

(c) Renforcer le tissu économique local par la coopération et la mutualisation

Aussi innovantes soient-elles, de nombreuses entreprises doivent relever simultanément plusieurs défis : atteindre une taille critique pour répondre à une demande croissante de consommation responsable et investir dans l'innovation socio-économique ; créer, pérenniser ou reprendre des activités tout en sauvegardant des emplois dans un contexte de crise ; anticiper la rationalisation des finances publiques et s'organiser face à la mise en concurrence croissante des services d'intérêt général. Pour y répondre, de nombreux acteurs s'engagent dans des stratégies de coopération et de mutualisation sur les territoires.

4 - Pourquoi l'Economie sociale et solidaire est un acteur-clé des pôles territoriaux de solidarité économique ?

- *La structuration progressive de l'Economie sociale et solidaire depuis les années 80 est concomitante de la montée des thématiques du développement local, puis du développement durable*, au point où le développement intégré à l'échelle des territoires serait devenu un nouvel horizon pour l'ESS après la communauté alternative au XIXème siècle et la république coopérative au début du XXème¹⁰ (Draperi, 2007).

- *L'ancrage territorial est consubstantiel des dynamiques de l'économie sociale et solidaire*. La finalité des activités de l'ESS prend souvent tout son sens sur un territoire. Cet ancrage territorial est d'autant plus important qu'il s'agit souvent d'initiatives locales aux finalités et fonctionnalités multiples et qu'elles combinent de plus en plus souvent des dimensions sociale, environnementale et/ou politique¹¹. L'ESS répond autant à des besoins locaux des populations qu'à une demande solvable, ce qui circonscrit différemment son territoire d'action. Parce qu'elle mobilise des ressources non marchandes fortement investies dans les services relationnels de proximité dont la production suppose une interaction directe entre l'utilisateur et le producteur, l'ESS est présente dans des activités de soins (aide à domicile, petite enfance), d'amélioration du cadre de vie (culture, sport, transport, auto-production etc.), de valorisation du patrimoine (bâti, environnemental) qui sont difficilement délocalisables. En outre, la gouvernance des entreprises est souvent une gouvernance de proximité qui suppose la participation des consommateurs, épargnants et habitants. L'ESS est souvent productrice de territoire au sens d'une capacité à construire des systèmes locaux d'acteurs nouveaux autour d'un projet d'activité. Ce n'est pas seulement la capacité à générer de l'action collective, y compris sur le terrain économique, mais aussi la capacité à faire travailler ensemble de multi-parties prenantes (usagers, bénévoles, travailleurs, collectivités territoriales) autour d'un projet commun. Cette tradition de coopération peut donc trouver sa traduction territoriale, soit dans des organisations productives spécifiques (type SCIC), soit dans des partenariats locaux. Enfin, l'ESS peut également être le marchepied d'actions multi-niveaux de part l'interaction et la multi-appartenance de ses acteurs à des réseaux régionaux, nationaux et européens.

- *Un environnement institutionnel innovant : les politiques territoriales de l'ESS*

Depuis les années 2000, les politiques territoriales de l'ESS se développent : des délégués à l'ESS apparaissent dans les collectivités territoriales, des politiques de l'économie sociale et solidaire existent désormais dans la plupart des régions et depuis les élections municipales françaises de 2001, le nombre de conseillers municipaux, délégués à l'économie sociale et solidaire, n'a cessé de croître passant d'une vingtaine d'élus à plusieurs centaines¹².

Si l'entrepreneuriat collectif et coopératif, les services à la personne, la consommation responsable, les finances solidaires, l'insertion par l'activité économique constituent des champs d'activités privilégiés par les régions, elles ont également su diversifier le périmètre

¹⁰ Cf. « Les trois utopies de l'économie sociale » dans Jean-François Draperi, *L'économie sociale, Utopies, Pratiques, Principes*, Presses de l'économie sociale, 2007.

¹¹ Fraisse, Laurent et al., « Les politiques publiques d'économie solidaire, un enjeu pour les initiatives locales », RTES/CRIDA, Toulouse, octobre 2007.

¹² Signes tangibles d'une structuration, le Réseau des territoires pour l'économie solidaire (Rtes), fondé en 2001, regroupe une cinquantaine de collectivités locales et l'Association des régions de France (ARF) a publié en 2008 son « Manifeste des régions pour l'économie sociale et solidaire ».

d'intervention de l'ESS à de nouveaux enjeux tels que le développement durable, le transport et le logement, la culture, etc.

Les enjeux clés des politiques régionales de l'ESS sont aujourd'hui la pérennité et la consolidation de ce nouveau domaine de l'action publique, l'intégration transversale de l'ESS dans l'ensemble des politiques de droit commun, l'inflexion des politiques de développement économique à partir de ses valeurs et de ses pratiques (commande publique responsable, conditionnalités sociales et environnementales des aides aux entreprises, partenariat d'intérêt général, services d'intérêt général sous forme coopérative et associative, etc.).

Les pôles territoriaux de coopération économique font de plus en plus partie des outils structurants d'une seconde génération des politiques d'ESS tant pour permettre aux acteurs de l'ESS de gagner en visibilité que de changer d'échelle et de faciliter les partenariats avec les collectivités territoriales, entreprises et centres de recherche.

5 – Tenir compte de la diversité des dynamiques constitutives des pôles territoriaux de coopération économique

Depuis une quinzaine d'années les acteurs et entreprises de l'ESS se sont structurés sur les territoires. Cette structuration s'est d'abord formalisée à travers l'organisation d'une expression publique et d'une représentation politique des acteurs locaux de l'ESS (CRES, regroupements d'économie solidaire), ainsi que par la mise en place de politiques de l'ESS sur de nombreux territoires.

Les PTCE témoignent d'une nouvelle étape de cette structuration qui correspond à la recherche de synergies et de coopérations économiques entre acteurs et entreprises de l'ESS sur les territoires. La diversité des dynamiques constitutives des pôles de coopération est une richesse qui appelle un travail approfondi de repérage et capitalisation. Sans vouloir être exhaustif, il est possible de repérer plusieurs logiques de développement des PTCE.

Des origines diverses

- PTSE à dominante entrepreneuriale (exemple Archer).
- PTSE d'origine citoyenne (exemples des Pôles de développement de l'ESS des CRES en Bretagne, Maison des solidarités à Caen).
- PTSE impulsé par des collectivités locales (exemples Ecosolies, Sicoval-Ramonville).

Exemples

Pôle Sud Rhône-Alpes

Depuis 2007, le « Pôle Sud Rhône-Alpes » regroupe au sein d'un même lieu un ensemble d'acteurs de l'ESS de la Drôme : le groupe Archer, la délégation départementale de l'Ursscop, le Coorace régional, la Cress Rhône-Alpes décentralisée, l'Adie, le fonds territorial France Active et la Nef. Ce regroupement favorise une dynamique collective d'échange, d'information, de mutualisation de services et même de développement de nouvelles activités avec des partenaires extérieurs. Le lieu accueille également différents services ouverts au public : logement (CLSH), insertion, microcrédits sociaux, alphabétisation... Enfin, un portail d'achat éthique et solidaire a été mis en ligne (www.achatspolesud.fr).

Les Pôles de développement de l'ESS en Bretagne

Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire passe par la mise en place d'outils structurants permettant, à différents niveaux territoriaux, d'animer des réseaux afin de coordonner des projets, de les impulser, mais également de représenter la multiplicité des acteurs et de leurs projets auprès des interlocuteurs publics. L'échelon du Pays est le niveau pertinent afin de conserver une proximité certaine tout en permettant de concerner un nombre significatif d'acteurs de l'ESS potentiellement concernés. La mise en place des pôles de développement s'inscrit dans cette dynamique de construction d'outils pérennes implantés dans les territoires locaux.

www.cres-bretagne.org/index.php?option=com_content&task=view&id=788&Itemid=234

Un pôle de coopération de l'Economie Sociale et Solidaire au cœur de l'extension du Parc du Canal

Dans le prolongement de sa politique en faveur de l'ESS, la commune de Ramonville-St-Agne et la Communauté d'agglomération du Sicoval (sud-est toulousain) ont réservé près de 4 hectares pour une nouvelle zone économique, dédiée entièrement à l'économie sociale et solidaire. Ce pôle de coopération aura pour objectifs de faciliter l'installation d'entreprises d'économie solidaire, de favoriser les démarches de coopération des acteurs, de valoriser auprès du grand public leurs productions et leurs services. Un bâtiment réservé à la création d'activités et d'entreprises accueillera à la fois un incubateur, une couveuse et une pépinière.

www.sicoval.fr/entreprendre/artisanat/economie.php

Une structuration par secteurs ou filières d'activité

- PTCE multisectoriels et multi-activités.
- PTCE sectoriels (exemples Initiatives et Cité le Nord , le pôle services à la personne en PACA).

Exemples

Initiatives et Cité

Initiatives et Cité est le 1^{er} cluster d'entreprises solidaires structurant la filière d'accompagnement pour un développement local durable. Les 10 entreprises membres du cluster proposent une gamme complète de services en direction des acteurs locaux (association, collectivités, élus, habitants, chefs d'entreprises...). Le regroupement permet une mutualisation intelligente d'outils commerciaux, de la qualification des ressources humaines, et enfin de moyens techniques (locaux, matériel, logiciels...).

www.initiativesetcite.com

Pôle Services à la Personne PACA

Convaincu de l'enjeu du développement de l'emploi et des compétences d'un secteur des services à la personne en pleine mutation, le Pôle Services à la Personne PACA, labellisé PRIDES (Pôle Régional d'Innovation et de Développement Economique Solidaire) par le Conseil Régional PACA en mars 2007, initie, contribue et met en œuvre des projets collectifs relatifs à la formation des salariés, l'amélioration des conditions de travail, la gestion des emplois et des compétences... Afin de concrétiser ses ambitions, le Pôle a mené des démarches d'accompagnement collectif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences auprès de 18 structures agréées services à la personne, et une campagne d'information et de sensibilisation sur l'emploi, la qualification et les compétences dans les services à la personne.

www.gpec-prides-sap.org

Des fonctions différentes

Une première étude sur les pôles de développement de l'ESS a été réalisée par Brest Métropole Océane en 2009¹³. L'étude recense 39 pôles et distingue trois grandes catégories :

- Les associations de sensibilisation et promotion de l'ESS (exemples : APEAS, ARDES, CRESOL, IRESA...);
- Les espaces d'hébergement (exemples : Artis à Grenoble, La Ruche à Paris, Le Phare à l'île St Denis);
- Les centres multi-fonctions (Pôle d'économie solidaire Sud Essonne, Pôle Sud, Romans).

Exemples

Le Phares

Depuis 2001, *Le Phares*, hôtel d'activités solidaires, regroupe sur l'île Saint-Denis, en région Parisienne, une dizaine de structures de l'ESS du territoire de Plaine Commune, représentant au total 150 salariés et autant de bénévoles. Ce lieu, initié par *Halage*, entreprise d'insertion dans l'environnement, permet de mutualiser outils et services (salles, cantine d'insertion, communication, formations...) et de créer des collaborations fructueuses, par exemple dans le cadre de réponses aux appels d'offre.

www.reseau-relacs.org/reseau/phares.htm

ARTIS

ARTIS, hôtel d'activités artisanales et solidaires de 4000 m² sur l'agglomération grenobloise propose une offre multi-activités de qualité. Soutenu par Grenoble Alpes Métropole, *ARTIS* regroupe des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises d'économie solidaire coopératives ou associatives et des entreprises artisanales. Au-delà d'une mutualisation de moyens, ce lieu vise à favoriser les synergies économiques et les projets communs comme par exemple la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics. À ce jour, plus de vingt entreprises sont associées à la gestion collective du site, représentant près de 130 emplois dont une trentaine d'emplois d'insertion.

www.lametro.fr/364-artis.htm

Le Pôle Economie Solidaire Sud-Essonne

Le *Collectif PES* est une association 1901 créée en 2008 à Etampes composé de trois entreprises : *Action Emploi*, une association intermédiaire qui propose des activités de ménage, de jardinage et de petit entretien ; *Les Potagers du Télégraphe*, un chantier d'insertion qui développe des activités de maraîchage biologique et d'entretien des espaces naturels et la *Scop Val Emploi*, une entreprise d'Insertion proposant des activités de blanchisserie, de ménage et de second œuvre bâtiment.

Les missions du Pôles d'économie solidaire sont triples : l'appui au fonctionnement et au développement des structures adhérentes ; l'ingénierie de nouveaux projets d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Sud-Essonne ; la promotion de l'ESS sur le territoire.

Le Pôle propose un accompagnement socioprofessionnel réalisé au sein de chaque structure, des formations intégrées dans l'ensemble des parcours ainsi que des aides à la mobilité (Plateforme mobilité). Les prestations du Pôle peuvent également s'adresser à d'autres structures que les entreprises adhérentes. Le Pôle d'économie solidaire est un acteur sur

¹³ wiki.eco-sol-brest.net/index.php/Poles_de_l%27ESS_en_France

lequel les collectivités (Région et Département) comptent pour l'accompagnement des personnes en difficulté d'accès à l'emploi et plus largement le développement de projets d'économie solidaire. Au travers de différents métiers supports de l'insertion (ménage, jardinage, manutention, maraîchage, blanchisserie, vente et second œuvre bâtiment), 930 personnes ont ainsi été accueillies dans les différents dispositifs en 2008 pour un chiffre d'affaires total de 3 000 000 €.

www.poleecosolidaire.fr

De multiples objectifs qui peuvent se cumuler

- une meilleure visibilité institutionnelle ouvrant à des projets et partenariats locaux avec les entreprises, collectivités et centres de recherche.
- une mutualisation de ressources, compétences et de financements.
- la recherche d'une taille critique pour répondre à la demande croissante de biens et de services durables.
- une création et le développement de groupes d'entreprises ESS intégrés.
- des circuits de distribution ou de labellisation.

Exemples

Une chaîne de l'innovation sociale au service des projets issus de l'économie sociale et solidaire

Depuis 2006 l'URScop en partenariat la Région Languedoc-Roussillon pilote une démarche originale de structuration d'une chaîne de l'innovation sociale dédiée aux projets issus de l'économie sociale et solidaire autour de plusieurs projets structurants: un incubateur d'entreprises sociales (Alter'Incub) pour soutenir l'émergence de projets de création d'entreprises ; une école de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire pour former les dirigeants des structures de l'ESS ; un pôle régional de l'Innovation Sociale qui a l'ambition d'associer les compétences des laboratoires de sciences humaines et sociales à celles des développeurs de l'ESS et une pépinière régionale ESSOR pour héberger les entreprises nouvellement créées.

www.essenregion.org/site/IMG/pdf/Fiche_1_-_Innovation_Languedoc_definitive.pdf

6 - Comment caractériser les pôles territoriaux de coopération économique ?

Une caractérisation des pôles territoriaux de coopération économique nécessite une phase d'études et de capitalisation des expériences existantes. Cependant, on peut déjà identifier et discuter des critères a priori incontournables, distincts de critères plus discutables qu'il ne sera possible de préciser qu'à l'issue d'une phase d'expérimentation.

Critères incontournables :

- Une initiative qui associe des acteurs et entrepreneurs de l'ESS avec d'autres parties prenantes (collectivités locales, PME, partenaires sociaux, centres de recherche) ;
- Un regroupement volontaire d'un nombre significatif (minimum 5/10 organisations) d'initiatives, de réseaux, d'entreprises ou d'institutions de types différents ;
- Un projet partagé et formalisé autour d'une stratégie commune de développement ancré durablement dans le territoire ;
- Une intégration locale significative des parties prenantes (réseaux, partenariats) ;
- Une utilité sociale reconnue d'une majorité des activités du PTCE ;

- Un engagement sur la longue durée. Il s'agit bien d'une coopération formalisée entre plusieurs parties prenantes au-delà de la réalisation d'un projet ponctuel ;
- Un engagement économique minimal entre structures sur la mutualisation de ressources ou de fonctionnalités (espace hébergement) et/ou dans l'investissement sur des activités économiques communes (pépinière d'entreprises, réseau de distribution, recherche en partenariat...);
- Un partenariat avec au moins une collectivité locale ;

Critères à tester lors de la phase d'expérimentation :

- Un lieu ou une zone géographique identifiable et visible : locaux ou hébergement commun, zone d'activités et/ou un réseau formel et territorialisé d'entreprises ;
- Une démarche de recherche-développement autour par exemple d'un programme d'expérimentation ou d'une fonction d'incubateur et selon des modalités diverses (partenariat ou non avec des centres de recherche et formations universitaires);
- Des statuts et un fonctionnement reposant sur une gouvernance démocratique ;
- L'inscription du PTCE dans le cadre des politiques de l'ESS de son territoire et un rattachement aux réseaux locaux de l'ESS ;
- Une démarche d'évaluation du processus et des résultats du PTCE ;
- Un nombre significatif d'emplois.

Ne peuvent être considérés a priori comme PTCE :

- Une dynamique multi-partie prenantes autour de la création d'une entreprise ou d'un projet ponctuel. Pour cela, de nombreux programmes de soutien à la création, au développement et au financement d'activités existent déjà ;
- Un réseau politique d'animation, sensibilisation et représentation de l'ESS. Le soutien à la structuration des réseaux territoriaux de l'ESS (CRES) nécessite un volet de politique publique spécifique ;
- Une agence de développement ou une CCI ;
- Une réseau d'accompagnement à la création d'activité. Là encore, les dispositifs de soutien existent déjà ;
- Un observatoire ou centre ressources ;

Toutes ces fonctions ou organisations sont souvent intégrées dans un PTCE qui est par définition multifonctions et multi-activités.

7 - Pour une politique d'expérimentation et de labellisation de pôles territoriaux de solidarités économiques

Les premières études (Brest Métropole) montrent qu'il existe une trentaine de PTCE. A l'initiative d'entrepreneurs sociaux, de réseaux ESS ou de collectivités locales, ces pôles peuvent être aussi bien des espaces d'hébergement ou de mutualisation que des centres multi-fonctions. Nombreux sont multi-sectoriels, d'autres se sont spécialisés sur un secteur d'activité (sanitaire et social, culture...). En outre, il existe une vingtaine de pôles en préfiguration.

Récemment, ces dynamiques demeurent fragiles et se heurtent à de nombreux freins dans leur phase de montage comme de consolidation. Principalement soutenu par les collectivités locales, le développement des PTCE nécessite aujourd'hui un cadre national de reconnaissance et de soutien, soit comme volet additionnel à la politique des pôles de compétitivité, soit comme un des volets d'une politique nationale d'innovation sociale.

Cette politique vise à la fois à reconnaître les pratiques structurantes de coopérations économiques sur les territoires et à faire effet de levier par un financement adapté pour concrétiser et démultiplier de nombreux projets.

Aussi il est proposé la mise en place d'un dispositif national d'expérimentation, de capitalisation et de labellisation de 50 pôles territoriaux de solidarités économiques qui comporterait quatre volets :

(1) Un volet étude de faisabilité

Il s'agit d'un soutien à la finalisation de PTCE en préfiguration par un accompagnement sur une ou plusieurs des dimensions du projet : diagnostic de territoire, utilité sociale des activités économiques, nature des fonctions et ressources mutualisées, mode de gouvernance du pôle, partenariat avec les collectivités locales, démarche de recherche-action, montage financier... Ce travail de repérage et d'expérimentation vise à dessiner les contours d'un modèle généralisable et duplicable.

La mise en œuvre de ce volet s'accompagnera de la constitution d'un réseau de pôles territoriaux de coopération économique s'appuyant sur des personnes ressources issues des expériences existantes.

(2) Un volet expérimentation

Il s'agit d'une aide au démarrage des PTCE. A l'instar des pôles de compétitivité, il permet de financer l'animation du pôle, soit à travers une aide au poste, soit une aide à l'investissement. Ce soutien financier vient en cofinancement des collectivités locales et autres partenaires financiers.

(3) Un volet capitalisation et labellisation

Après la phase d'expérimentation, un processus de capitalisation et de labellisation peut-être engagé après une évaluation partagée des résultats et impacts du PTCE. Les critères et modalités d'attribution du label sont à préciser en associant les principaux acteurs et les réseaux dans le cadre d'une démarche progrès. Il est possible de s'inspirer des réseaux labelliser PRIDES « Pôles régionaux de développement économique et solidaire »¹⁴ en région PACA.

Comme pour les pôles de compétitivité, la labellisation « Pôle territorial » ouvre à plusieurs avantages financiers :

- des exonérations fiscales et allègements de charges sociales pour les entreprises participant à un projet de R&D pendant 3 ans ;
- des crédits d'intervention pour des projets innovants venant de divers Ministères et du grand emprunt national ;
- des interventions préférentielles d'organismes divers : OSEO¹⁵, ANR¹⁶, CDC¹⁷...

(4) Un volet capitalisation

Un processus de capitalisation accompagnera la mise en œuvre du dispositif. Regroupant l'ensemble des projets soutenus, il cherchera à mieux les renforcer en favorisant l'échange d'expérience, à les valoriser par des rencontres et un site Internet, à analyser les clés de

¹⁴ www.regionpaca.fr/index.php?id=3113

¹⁵ www.oseo.fr/

¹⁶ Agence nationale de la recherche (ANR) - <http://www.agence-nationale-recherche.fr>

¹⁷ Caisse des dépôts (www.caissedesdepots.fr) au travers notamment de programmes tels qu'« investir responsable », « accompagner les collectivités territoriales » ou construire la ville durable.

réussite et écueils à éviter, à mieux caractériser leurs spécificités. Il donnera lieu à un rapport et un guide pratique.

Dotation : de 50 à 100 millions d'euros sur 3 ans selon les, soit 3% à 6% de l'enveloppe consacré au pôle de compétitivité.

Le groupe « Pôles territoriaux de coopération économique »

Parmi les *50 propositions pour changer de cap* (www.lelabo-ess.org), le Labo ESS avançait l'idée de « Mettre en place 100 pôles de coopération territoriaux au service d'un développement local solidaire et soutenable ». L'intérêt partagé par d'autres acteurs et réseaux de l'ESS qui ont développé des expériences et idées similaires a conduit à constituer un groupe de travail.

Cette note est le résultat des réflexions et échanges du groupe de travail « Pôles territoriaux de coopération économique » composé de Michel Adam (IRIS), Henri Arévalo (Sicoval, RTES), Claude Alphandéry (Labo ESS), Christiane Bouchard (RTES), Christophe Chevalier (Pôle Sud-Archer, COORACE), Anne-Laure Federici (RTES), Laurent Fraise (Labo ESS), Grégory Huchon (CRES Bretagne), Anne-Claire Pignal (VITA/COORACE).

Pour tout renseignement sur cette publication ou pour plus d'informations, contactez :

Le Labo de l'ESS - 195 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – Tél. : (01) 58 50 74 60
Site internet : www.lelabo-ess.org – courriel : contact@lelabo-ess.org
Association loi 1901 – Siret 524 585 569 00022